



Philippe PESTEIL
Administrateur d'EDF SA

Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité (NOME) : un cadeau empoisonné pour la concurrence sur le dos des consommateurs

Paris, octobre 2009

Avec ce projet de loi NOME, un changement très important pourrait se préparer. Nous sommes dans la suite logique de ce que nous vivons depuis plus de 10 ans avec la Commission européenne. Le dogme s'applique de plus en plus, de manière de plus en plus contraignante, comme un rouleau compresseur. Tout cela parce qu'il a été considéré dès le départ et à tort que l'électricité était un bien de consommation comme un autre.

Depuis le début des années 90, la France avance de compromis en compromis, d'artifices en artifices et casse peu à peu son système électrique qui répondait pourtant aux priorités fixées par la nation. L'échange de lettres entre François Fillon et les commissaires européens Nelly Kroes et Andris Piebalgs est, de ce point de vue, édifiant.

L'axiome de base, que tout le monde rappelle pourtant sans cesse, doit bien être que «tout se qui se fait doit être favorable aux consommateurs finals». De ce point de vue, la Commission Champsaur, mise en place par le gouvernement n'est pas allée au bout de son analyse. Elle s'est contentée de proposer le partage de la «rente nucléaire» entre concurrents, fournisseurs d'électricité. Elle aurait pu étudier d'autres pistes favorables au développement durable, comme le lui avait suggéré la CFDT lors de son audition le 15 janvier 2009. D'autres y réfléchissent comme par exemple cette étude, parue récemment, qui estime que 53 Md€ pourraient être économisés en développant l'intelligence des réseaux et des tarifs, sans casser le système en place, bien au contraire.

Le projet de loi NOME, en cours d'écriture à partir de la lettre très structurante du 1^{er} ministre français à Nelly Kroes, va même plus loin que les propositions Champsaur, par exemple sur l'aspect transitoire de la mise à disposition d'électricité nucléaire de base, sur le risque d'éclatement de l'entreprise EDF et bien d'autres points.

Les enjeux pour EDF portent bien évidemment sur les 3 aspects que sont la durée de cette mise à disposition d'électricité de base, le volume et ce qu'il contient, et le niveau de prix en rapport aux intérêts patrimoniaux d'EDF. Mais tout aussi fondamentalement, l'enjeu pour notre groupe porte sur le caractère de la régulation qui, s'il était trop disproportionné amènerait inévitablement à la fin de l'intégration amont/aval et à la constitution d'un parc

de production nucléaire régulé, au sens où nous le vivons avec RTE et ERDF. L'intégration de ce parc s'entend bien évidemment dans un milieu plus large qui contient le thermique classique et l'hydraulique.

Sur la «rente nucléaire», il faut rappeler que celle-ci est le bien commun de tous les français à qui elle est redistribuée par des tarifs réglementés relativement bas et par la redistribution des dividendes reçus par l'État actionnaire. Cette redistribution est possible parce que le vecteur qui assure le lien est une entreprise publique. Diluer cette rente entre plusieurs opérateurs, pour partie privés, c'est prendre un risque insensé, c'est faire un pari perdu d'avance, sur la pérennité de ces tarifs réglementés et à plus court terme sur le juste retour que devraient en avoir les consommateurs finals. Car soyons en certains, il paieront leur électricité de plus en plus chère. C'est d'autant plus vrai que si ce projet de texte semble nécessaire pour satisfaire la Commission européenne, il n'est pas évident du tout qu'elle le trouve suffisant. Les commissaires n'ont-ils pas écrit que l'intention française est bonne mais qu'ils attendent de voir sa traduction. Il est fort à parier qu'ils trouveront encore à redire.

EDF et ses salariés doivent donc se battre vis à vis de ce projet de loi, tous les actionnaires, et le premier d'entre eux plus encore, doivent se battre aussi. Mais ce ne sont pas des modifications du texte qu'il faut obtenir, c'est son annulation pure et simple. Il faut s'engager à convaincre le plus grand nombre de son absurdité. Discuter des niveaux c'est accepter de fait que l'intérêt des concurrents serait supérieur à celui des consommateurs, petits ou gros.

Pour conclure, il faut dire au ministère chargé de l'énergie : «Arrêtez les dégâts, arrêtez la casse d'EDF parce que, entre la livraison de concessions hydrauliques à la concurrence et l'écriture de ce projet de loi NOME, c'est le Service Public de l'électricité que vous cassez, c'est tout l'équilibre de l'édifice que vous détruisez. Et cela est insupportable pour tout le monde or entre l'intérêt général et quelques intérêts particuliers, votre mission doit toujours vous amener à faire le premier choix».